

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p align="center">Coopération internationale Aides à la mobilité des élèves et étudiants 2019</p>
<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</p>	<p>Service régional de la formation et du développement</p>	

Procès verbal de la commission d'attribution des aides à la mobilité internationale

La commission d'attribution des aides à la mobilité internationale s'est réunie le 13 novembre 2019 dans le cadre du Comité technique d'Educoop

Étaient présents : P MICHEL – B FURON

Rédaction : B FURON

1/ Enveloppe complémentaire exceptionnelle

La DGER a allouée une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 19 518€. Cette somme correspond à la demande de la DRAAF compte tenu de l'augmentation du nombre de dossier.

2/ Présentation des demandes effectuées

- ◆ Somme allouée par la DGER avec l'enveloppe exceptionnelle : 71 568 € (+3% par rapport à 2018)
- ◆ Nombre de dossier éligible et traité à la 1ère commission : 252
- ◆ Nombre de mobilité non réalisée : 35
- ◆ Nombre de dossier éligible et traité à cette commission : 243 (dont 6 nouveaux)

3/ Critères de redistribution retenus

Les critères de la 1ère commission sont retenus pour les nouveaux dossiers. Après plusieurs projections il a été décidé :

- De prendre en charge les 6 dossiers arrivés après la commission de printemps,
- De donner 250€ pour les apprenants ayant plus de 900€ de frais d'hébergement et un reste à charge par famille supérieur à 800€ en relation avec le pays d'accueil et/ou la durée du séjour,
- De ré-évaluer de 28,5% avec le solde, toutes les demandes de subvention DGER éligible.

Il y a eu 243 dossiers validés dont 39 hors Europe pour une durée totalisant plus de 1300 semaines de stages. Avec l'enveloppe exceptionnelle, chaque dossier a reçu entre 164 et 968 euros pour une moyenne de 294 euros. Pour mémoire il y a eu 185 mobilités financées en 2018 (1200 semaines) pour une valeur moyenne de 254 euros.

La Cheffe du Service Régional de la Formation
et du Développement par interim
Par délégation du DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes



Véronique PAPEREU

Diffusion : Directeurs d'EPLEPPA, représentants régionaux de l'enseignement agricole privé, membres du Comité technique